

# Mairie de La Rochette

*BULLETIN MUNICIPAL 27/11/2003 - 19/11/2004*



*EXCELLENTE ANNÉE 2005 A TOUS !*

**Le secrétariat de mairie est ouvert : le lundi après-midi de 13 h 45 à 16 h 45, le mardi matin de 8 h 45 à 11 h 45, le mercredi matin de 8 h 45 à 11 h 45 et le samedi matin de 8 h 45 à 11 h 45.**

**PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE, EMILE GUILLAUME : le vendredi de 14 h à 16 h.**

**Téléphone de la mairie : 04 92 52 37 59.**

**Téléphone de la gendarmerie de La Bâtie-Neuve : 04 92 50 31 11.**

**Commission chargée du compte-rendu : Martine LINARD, Jean-René ESTACHY, Jean BERNARD-REYMOND, Michel GAUTHIER.**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2003 A 20 heures 30.**

Aménagement de Pont-Sarrazin : M. BERTA a déposé un permis de construire pour extension de son hangar commercial. Au vu du plan, il semble qu'il ne soit plus nécessaire de prévoir une adaptation mineure.

Aménagement d'un carrefour au lieu-dit « Rauffes » : monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a pris une décision de principe favorable sur la réalisation en 2004 des travaux d'aménagement d'un carrefour au lieu-dit « Rauffes » sur la RN 94 au droit des Ets GALLAND. Cet aménagement est étroitement lié aux problèmes de sécurité que pose cette intersection au droit de laquelle deux demandes de permis de construire en cours d'instruction déposées par les SCI GALLAND Frères et ELIPHI ne pourraient aboutir sans la réalisation de cet équipement d'infrastructure sécuritaire. La DDE conditionne son avis favorable à la délivrance de ces permis, à l'engagement de la commune sur la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour précité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe que la commune de La Rochette assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement d'un carrefour au lieu-dit « Rauffes » sur la RN 94. Monsieur le Maire propose aux conseillers de déposer un dossier de demande de DGE 2004 auprès de la préfecture pour cet aménagement. Le conseil municipal autorise le Maire à déposer la demande de DGE correspondante.

Travaux bâtiments communaux : le chauffage électrique est installé à l'église.

Petit matériel d'éducation physique : le Maire fait savoir que la commission sports du conseil général propose à la commission permanente de faire bénéficier à la commune d'une subvention exceptionnelle destinée à l'achat de matériel d'EPS, d'un montant de 250 euros, en faveur de l'école primaire.

Urbanisme : M. FACHE Jean-Marie a déposé un nouveau permis (terrasse + agrandissement de l'habitation 65 m<sup>2</sup>). Il est à revoir car la limite constructible est fixée à 50 m<sup>2</sup>. Le permis de M. et Mme BUTHION Eric est accordé (garage et escalier). La DT de M. ARNAUD Christophe pour couverture ouverte de terrasse a été transmise puis accordée sans observation.

Analyse des eaux : les dernières analyses n'étaient pas conformes et ont nécessité une désinfection des réseaux, d'où la présence de chlore dans l'eau du robinet.

Salle des fêtes : il est décidé de ne plus louer la salle des fêtes aux personnes qui n'habitent pas la commune, et ainsi, en réduisant le nombre de locations annuelles, de limiter les désagréments du locataire du bâtiment de la mairie.

Convention entre les communes de Gap et de La Rochette pour raccordement de la commune de La Rochette au réseau d'assainissement de Gap : le Maire explique à l'assemblée qu'un tiers environ des foyers de la commune de La Rochette est depuis plusieurs années raccordé aux égoûts de Gap. Les modalités de fonctionnement de la nouvelle station d'épuration de Gap nécessitent la signature d'une convention avec la mairie de Gap, afin de prendre en compte des données nouvelles. (*Note du Maire : avec une augmentation de 3 francs le mètre cube à la ville de Gap*)

Subventions : 2600 euros à l'association des Loisirs Rochetains, 381 euros à l'ACCA de La Rochette, 228 euros à l'A.F.M (Téléthon), 762 euros à l'A.D.M.R, et 305 euros à la Ligue Contre Le Cancer.

Demande du maire de La Bâtie-Neuve : le Maire de La Bâtie-Neuve demande à La Rochette l'autorisation de faire passer son réseau d'assainissement via La Rochette. Des précisions vont lui être demandées.

Borne à incendie Frachame : les travaux ont été commandés.

Divers : il est discuté du problème du ruisseau de l'école qui crée des écoulements sur la route.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2004 A 20 heures 30.**

Assainissement : le maire de La Bâtie-Neuve a répondu. Il explique avoir l'accord de la DDE et dit que la commune de La Bâtie-Vieille serait intéressée aussi de se raccorder chez nous. Mais un projet entre Chorges et La Bâtie-Neuve (assainissement par lagunage) est aussi à l'étude. *(Note du Maire : le Maire de La Rochette lui demande de lui fournir l'autorisation de la DDE, avec l'avis favorable des propriétaires concernés par le passage. Pas de réponse du maire de la Bâtie-Neuve)*

Arbres RN 94 : des glissières plus sûres vont être installées. Pour cela des platanes sont coupés. Le choix des arbres à couper dépend de la DDE.

Miroir sortie Pont-Sarrazin Bas : réalisation possible si 2 panneaux sont installés pour prévenir les automobilistes (coût prévu : 2000 €).

Abribus : le conseil général nous fait attendre depuis trop longtemps, mais monsieur BONNAFOUX a indiqué que le prochain projet d'installation intégrait La Rochette.

Permis : celui de messieurs GALLAND a été accepté. Celui de monsieur BERTA est en cours d'instruction. Celui de monsieur FACHE Jean-Marie aussi.

SCOT : le conseil accepte l'élargissement du périmètre du SCOT à celui du « Pays » gapençais et approuve les statuts proposés lors de la réunion du 15 janvier à Gap.

Projet cantine-garderie : en cours.

Paris-Nice : la course passera par La Rochette le 12 mars 2004.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2004 A 20 heures 30.**

Permis : le permis de monsieur Fache Jean-Marie a été accordé.

Ecole : le conseil accepte d'effectuer les travaux et aménagements suivants : peinture de volets, mise en place d'un tuyau d'arrosage, d'étagères, d'un banc extérieur, de moustiquaires, le remplacement de 3 stores. A propos de la cantine-garderie, une lettre de rappel va être envoyée à l'architecte.

Réseau d'eau : le conseil discute des fuites en cours (Les Remouroux – Oriac).

Goudronnage 2004 : le Maire propose que la mairie engage les travaux sur les communaux suivants : Le Reynard, Le Petit Larra, Montreviol. Le conseil est d'accord.

Budget : avec l'appui technique de monsieur Brault Alain, Trésorier Principal, les comptes administratifs 2003 et les budgets 2004, ainsi que les affectations correspondantes, sont présentés au conseil municipal. Le détail de ces comptes et budgets est disponible en mairie pour qui le souhaite. Ils sont votés.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2004 A 10 heures.**

Projet lotissement Pont-Sarrazin Bas : les conseillers discutent du plan du projet présenté. 10 lots sont prévus pour l'instant.

Mission de maîtrise d'œuvre : le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre pour une mission relative à l'opération d'aménagement du carrefour avec la RN 94.

Permis : le permis de monsieur Joseph BERTA (SCI Eliphi) a été accordé.

Mise à disposition contrats verts : il est décidé que le programme 2004 de débroussaillage sera le suivant, si accord de la communauté de communes :  
Mai, juin, juillet : devant l'église, autour de la mairie et de l'école.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2004 A 20 heures 30.**

Peinture école et cure : les devis de l'artisan GIRAUD-SAUVEUR Charles sont retenus.

Transports scolaires du conseil général : une rotation supplémentaire va être effectuée le soir (17 heures puis 18 heures), afin de tenir compte du nombre d'enfants.

Urbanisme : une demande de permis de construire a été déposée par Mme BLEIN (aménagement de bâtiment existant).

Projet cantine-garderie : Atelier 4 a transmis à la mairie le résultat de son étude. Une pièce de 26 m<sup>2</sup> est prévue pour faire office de cantine-garderie, complétée d'une pièce de repos de 13 m<sup>2</sup> plus la cuisine et les sanitaires.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2004 A 10 heures.**

Miroir sortie Pont-Sarrazin Bas : le matériel a été livré. Monsieur Maçé (DDE) va être contacté pour l'installation.

Grisolles : le conseil discute de la possible arrivée d'agents EDF à Grisolles en 2005 après réhabilitation de bâtiments. Le problème de l'accès sur la RN 94 se poserait alors. Le conseil est défavorable à une participation de la commune à un aménagement de la sortie concernée.

Projet cantine-garderie : l'aménagement de l'étage de l'école est possible techniquement. Le Conseil Municipal, considérant que la création de ces nouveaux services est nécessaire pour La Rochette, décide de mener à bien l'opération de création d'une garderie et d'une cantine scolaire au 1<sup>er</sup> étage de l'école du Petit Larra.

Demande de subvention création cantine-garderie : Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au Conseil Général des Hautes-Alpes.

Urbanisme : le permis demandé par monsieur Jean-Philippe OLLIER est rejeté (impossible de construire une maison en zone NC).

Glissières de sécurité : des problèmes de visibilité vont être corrigés par l'équipement.

Subvention : le conseil municipal vote une subvention de 150 € à l'association ENERGIE CONTINENT SUD.

Rapport de l'eau : le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter le rapport de l'eau présenté par le Maire pour l'année 2003.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> juillet 2004 A 21 heures.**

Projet logements EDF Grisolles : une réunion aura lieu le lundi 5 juillet avec des représentants de l'EDF et de la DDE pour discuter de la sortie sur la nationale.

Ecole : l'institutrice quitte l'école de La Rochette. Nous ne connaissons pas son successeur. Lors de ce conseil d'école, les parents d'élèves se sont montrés satisfaits des actions de la commune. Il est décidé de verser une subvention intégrale pour la rentrée prochaine, soit 2310 €.

Programme voirie 2004 : une subvention de 13 344 € a été notifiée par le Conseil Général.

Urbanisme : le maire présente les PC déposés par M. Mucci, l'entreprise GALLAND, et le GAEC des Reynards.

Aménagement carrefour / projet lotissement privé : monsieur Le Maire explique que de 10 lots prévus au départ, le lotisseur souhaite passer à 14, avec l'aide de l'amendement DUPONT qui peut assouplir la loi BARNIER.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2004 A 21 heures.**

Projet lotissement : suite à la rencontre des lotisseurs (Monsieur LECOMTE et Mme FIGUIERES, ou la société FILEC) avec le chef de la subdivision de la DDE, ces derniers confirment que les riverains de Pont-Sarrazin Bas devront utiliser la sortie du lotissement.

Projet logements EDF Grisolles : une sortie sécurisée est à prévoir comme chez GALLAND et BERTA.

Ecole : la nouvelle institutrice a contacté la mairie. Le peintre est en train de finir les travaux sur place.

Dossier cantine-garderie : M. BERNARD-REYMOND Jean a demandé au maître d'œuvre de progresser rapidement sur le travail qui lui a été commandé.

Programme voirie 2004 : le Conseil Général a alloué à la commune une subvention de 13344 €, au titre du programme des travaux de voirie communale prévu par la commune en 2004.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 août 2004 à 21 heures.**

Projet lotissement / carrefour: monsieur DOMENY indique qu'il a obtenu l'avis des responsables du domaine routier au niveau régional sur le projet actuel. Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de commander une étude dite « Amendement Dupont » pour réduire la bande inconstructible dans la zone du projet de lotissement précité. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il devra être procédé à une modification du P.O.S pour mettre le règlement actuel du P.O.S en cohérence avec les conclusions de l'étude.

Monsieur LECOMTE, lotisseur, souhaite une modification du POS non seulement pour pouvoir construire plus près de la nationale, mais aussi pour pouvoir construire sur des lots d'une surface de moins de 1000 m<sup>2</sup>.

Projet logements EDF Grisolles: monsieur DOMENY explique qu'un carrefour en croix est indispensable.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> Octobre 2004 à 21 heures.**

Aménagement du carrefour sur la RN 94 au lieu-dit « Rauffe »: l'ouverture des offres s'est déroulée le 21/09/2004. Selon le rapport d'analyse des offres établi le 28/09/2004 par le maître d'œuvre, l'offre du groupement SARL Jean-Claude André / Société Routière du Midi avec comme mandataire la SARL Jean-Claude André a été jugée comme économiquement la plus avantageuse pour la commune. Il est à noter que cette offre prend en compte l'option Nord ET Sud, avec îlots directement en dur.

Marché (Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé dans le cadre de l'aménagement du carrefour sur la RN 94 au lieu-dit « Rauffe »): A l'analyse des offres reçues, il apparaît que la proposition du bureau Véritas répond à la consultation et présente l'offre financièrement la plus intéressante pour la commune.

Lotissement: la réduction de la taille minimale des lots ne sera pas faite par la commune de La Rochette.

Subvention municipale au bénéfice du budget eau-assainissement: le Maire propose de verser une subvention de fonctionnement au budget eau-assainissement, opération autorisée pour les communes de moins de 3000 habitants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter une subvention de 30000 euros au budget de fonctionnement eau-assainissement de la commune de La Rochette, somme qui sera prélevée du budget général de la commune.

Subvention municipale: 500 euros à l'association sportive de l'école du Petit Lara.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Octobre 2004 à 20 heures 30.**

Miroir Pont-Sarrazin Bas: son installation récente semble donner satisfaction, même s'il faut attendre encore pour connaître l'avis de tout le monde.

Urbanisme: le projet d'aménagement de la SCI Sylvabelle (maison IMBERT Paul) est présenté au conseil.

Subvention conseil général : Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au Conseil Général des Hautes-Alpes pour financer la création de l'aménagement d'un carrefour au lieu-dit « Rauffe ».

Rencontre conseillers / lotisseurs : Madame FIGUIERE déclare que sans la possibilité de construire sur des lots de terrain d'une superficie de 800 m<sup>2</sup> au lieu de 1000 m<sup>2</sup>, le projet de lotissement devient difficile à réaliser. Madame FIGUIERE rappelle que monsieur DOMENY ne voyait pas d'inconvénient à cette modification du règlement du P.O.S, qui permettrait de passer de 13 à 15 lots, et explique que cette demande est liée à la perte de superficie générale pour pouvoir récupérer les eaux pluviales. Madame ARNAUD Josette précise que monsieur DOMENY n'a fait que donner son avis, et la décision finale revient à la commune. Monsieur IMBERT Julien explique, au nom du conseil, que cette décision est due au sentiment d'inégalité et d'injustice que les habitants ressentiraient s'ils voyaient que d'autres peuvent faire ce qui leur a été toujours interdit. Monsieur BERNARD-REYMOND Jean ajoute par ailleurs que cela créerait un précédent et qu'il deviendrait difficile de résister à de nouvelles sollicitations. Le Maire rappelle qu'au départ le projet était sur la base de 10 lots. Avec l'amendement Dupont, les lotisseurs pourraient passer à 13 lots ce qui semble suffisant. Madame FIGUIERE propose pour que le projet reste viable d'obtenir par une participation financière de la commune ce qui serait perdu par le maintien des lots à 1000 m<sup>2</sup>. Le conseil propose aux lotisseurs de faire une proposition et de donner réponse sur la faisabilité de leur projet dans les délais les plus brefs.

Effectif de l'école : le Maire explique qu'une baisse d'effectif est prévue suite au départ prévu de 2 familles et de la présence d'enfants en fin de scolarité primaire.

Pâturage communal : le conseil municipal discute de la situation.

Borne à incendie Frachame : les travaux sont prévus bientôt.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2004 à 20 heures 30.**

Projet lotissement privé : Le Maire lit à l'assemblée le courrier transmis par la Sarl FILEC le 10 novembre 2004 : « Monsieur le Maire, Par la présente nous vous informons de notre décision d'entreprendre la réalisation du lotissement Pont-Sarrazin aux conditions suivantes : prise en charge par la mairie de l'étude Amendement Dupont et de la réalisation du carrefour, prise en charge par la SARL FILEC de la réalisation d'un chemin empierré pour l'accès à la propriété PIK et d'une voie de liaison interne au lotissement goudronnée destinée à devenir communale, rétrocession à la commune de l'ensemble des équipements publics (voie...) »

En ce qui concerne la rétrocession des équipements publics, les conseillers souhaitent des éclaircissements, ainsi que sur d'autres points, comme par exemple les nécessaires acquisitions foncières liées à la largeur du chemin (zone Blein et Rahal), problème qui devrait être réglé par le lotisseur selon les conseillers.

Subventions municipales : 2600 euros de subvention à l'association des Loisirs Rochetains, 381 euros à l'ACCA de La Rochette, 228 euros à l'A.F.M (Téléthon), 915 euros à l'A.D.M.R, 305 euros à la Ligue Contre Le Cancer et 300 euros à l'Association Sportive de l'école du Petit Lara.

Colis personnes âgées : comme chaque année, tous les conseillers participeront à la distribution.

Urbanisme : M. FOULQUE a déposé une demande de déclaration de travaux pour changer sa toiture.

Eclairage public : différentes lampes sont à changer.

Affaires scolaires : la peinture de la salle de classe sera refaite après les travaux de la cantine-garderie.

Pâturages : l'assemblée discute.

Demande de monsieur Ludovic MICHEL : il informe les conseillers que la SARL de transport qui lui permet de transporter les enfants scolarisés pour le conseil général va être dissoute. Afin de pouvoir continuer son activité, il dépose en mairie une demande d'autorisation d'exploiter un taxi et une voiture de petite remise.

**Le Maire et son conseil Municipal  
vous expriment leurs meilleurs voeux  
pour l'année 2005**

.....

↘ **Etat-civil 2004(en cours)** ↘

Naissances (à Gap):

Apolline POURROY

Maina PELLETIER

Thomas GAUTHIER

Sami HOUZIEL



Mariages :

Cécilia ESTACHY et Aurélien RENAULT (Dons récoltés : 73,15 € pour les pompiers de La Bâtie-Neuve. Merci à tous !)

Samantha ICHÉ et Emilien VAN OOST (Dons récoltés : 50 € pour l'école. Merci à tous !)



Décès :

Paul ANDRÉ

Françoise HAMMOUMA

Georges DREVET



Un membre de la famille VACHIER a demandé à la mairie d'effectuer la correction suivante : « dans le dernier bulletin municipal, il fallait lire dans la partie décès 2003 : Odette VACHIER et non pas Odette ORCIERE ». Le secrétaire de mairie, qui imprime le présent bulletin pour la commune, tient à présenter toutes ses excuses à la famille précitée pour cette regrettable erreur.